



Déclaration Liminaire

C T L du 6 avril 2021

Monsieur le Président de ce CTL,

Souvenons-nous , il y a quelques années , le contribuable recevait avec son courrier sa déclaration de revenus papier. Il se rendait alors dans son centre des Impôts, ou passait un coup de fil, pour obtenir les informations nécessaires pour la compléter.

Une fois terminée, il la déposait.

Arrivée la fin des congés d'été, notre contribuable recevait son avis d'imposition ou de non-imposition ; et s'il était imposable de cet impôt il se rendait dans sa trésorerie de proximité afin de régler cette somme ou obtenir un délai de paiement.

A cette époque , on pouvait parler d'un véritable service public à la DGFIP.

Mais aujourd'hui, après plusieurs années de suppression d'emplois, de fermeture de trésoreries, de dégradation des conditions de travail et de dématérialisation forcée ; où est-il ce service public ?

Si ce n'est dans la persévérance des agents à le rendre tous les jours malgré les conditions de plus en plus difficiles.

Car aujourd'hui, notre contribuable qui dépose depuis déjà deux ans par internet sa déclaration, non par choix, mais parce qu'on l'y a forcé.

Eh ben , il peut toujours l'attendre sa déclaration !!!

Certes on nous dira qu'il a toujours la possibilité de la demander, mais on voit bien que là , la Direction Générale ne communique pas trop sur cette possibilité.

La CGT FIP43 demande que la déclaration papier soit adressée au contribuable sauf demande express de celui-ci.

Notre contribuable qui a donc récupéré sa déclaration sur son espace personnel , se rend dans l'Espace France Service pour obtenir des informations pour la compléter.

Mais devant la question un peu complexe qu'il lui pose, l'agent de l'Espace France Service se voit obliger de contacter le Service Impôts des Particuliers pour obtenir la réponse.

La CGT ne souhaite nullement remettre en cause la qualité et le professionnalisme des agents de ces EFS.

Mais il faut reconnaître qu'il est difficile d'avoir une connaissance approfondie dans un panel si large que la fiscalité, les questions Pôle Emploi, CAF et d'autres encore.

Pour l'agent du SIP qui lui a répondu, comme pour les autres agents de ce service, c'est le branle bas de combat.

Il faut répondre au téléphone, traiter les E-contact et les déclarations, les listes internet, la réception physique au guichet, assurer les rendez-vous téléphoniques et physiques, répondre aux sollicitations des agents des EFS et aux rendez-vous possibles en visio.

Mais notre Direction Générale s'en moque, tant que ses statistiques sont correctes.

Pour notre contribuable, c'est pas fini, car quand il se rend à la trésorerie pour régler en espèce son impôt.

On lui fait comprendre qu'il serait bien qu'il aille régler directement chez son buraliste agréé.

Et même, on lui offre gentiment la liste de ceux les plus proches de chez lui.

Pour être clair, on lui conseille d'aller voir ailleurs !!!

Alors, expliquez nous :

- où est la proximité pour les usagers quand on supprime des services entiers sur notre direction et que ces usagers n'auront plus pour perspective que d'aller chercher des renseignements dans des structures qui ne donneront que des informations généralistes ?

- où est la simplification dans le travail des agents quand ils doivent se démultiplier pour répondre sur tous les canaux de contact dans un contexte de suppression d'emplois systématique depuis plusieurs années ?

La CGT FIP 43 rejette cette vision de nos services et revendique le retrait du Nouveau Réseau de Proximité.